



La gouvernance du Conseil de développement du Pays Basque (CDPB) & l'appel à candidature



La gouvernance de l'association



BUREAU

CONSEIL DE DIRECTION

2 à 3 sièges pour les 14 secteurs

2/3 des voix mini pour les organisations

(1 siège par organisation)

1/3 voix pour personnes physiques

ASSEMBLEE GENERALE

**2 voix par organisation
= 2/3 des voix au minimum**

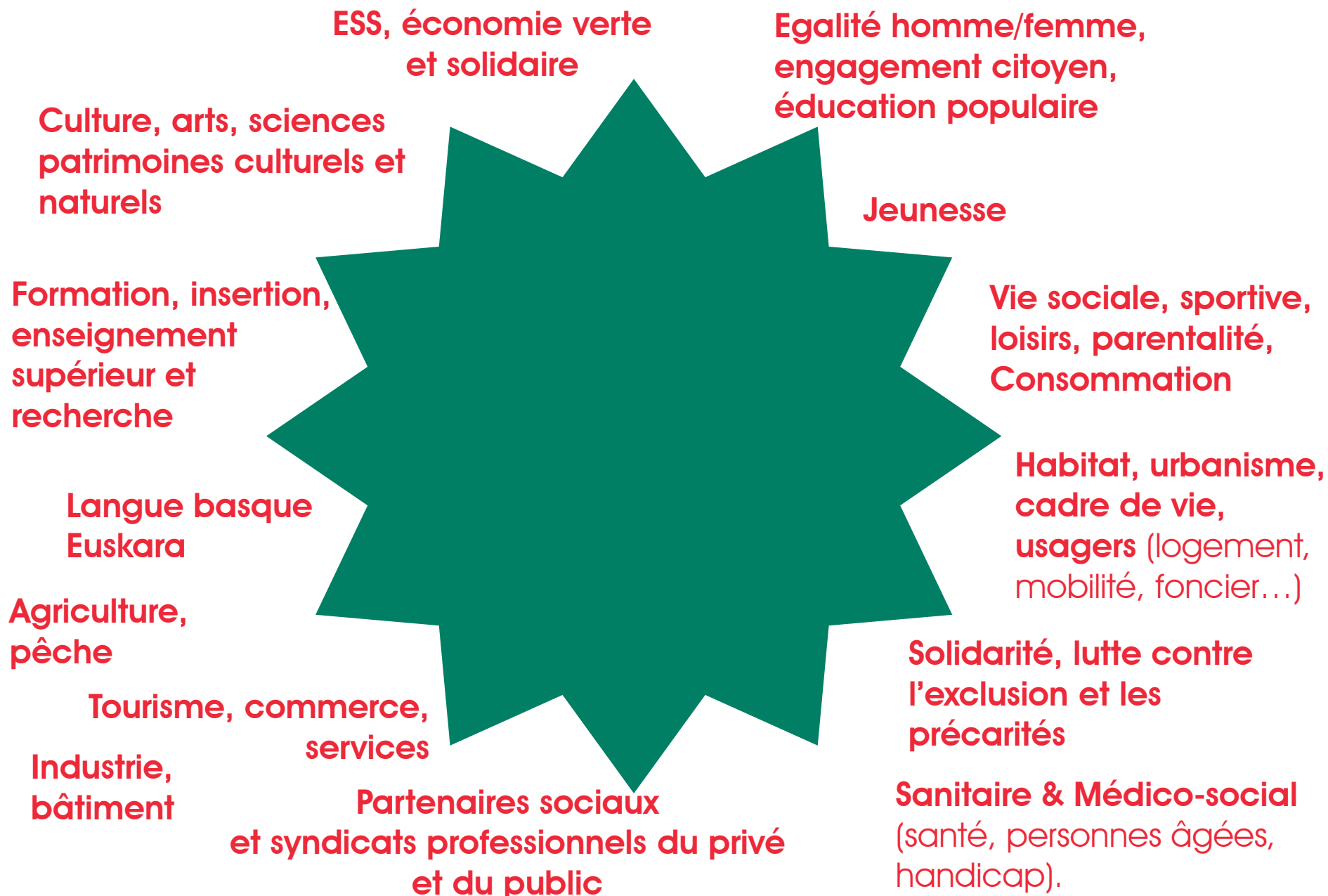
**1/3 de voix pour les personnes physiques
[personnalités qualifiées & citoyens]**

Organisations et citoyens de la société civile candidatent

3 INTANCES

- **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** = constituée de l'ensemble des membres de l'association. Outre sa mission classique d'AG, c'est à partir d'elle que sont mises en place les **Commissions de travail**: lieux de réflexions sur tous les grands enjeux et d'élaboration d'Avis.
- **LE CONSEIL DE DIRECTION** administre l'association et exerce les **missions de conseil de développement pour la Communauté d'agglomération Pays Basque** : il adopte les Contributions et Avis qui concernent les politiques publiques de l'Agglomération.
- **LE BUREAU** est l'instance de gestion de l'association, et l'interlocuteur politique de la Communauté d'agglomération. Il veille à une composition équilibrée du Conseil de direction, en phase avec le cadre législatif (diversité des secteurs, parité femmes/hommes, respect de la pyramide des âges)

14 SECTEURS A REPRESENTER AU CONSEIL DE DIRECTION





Qui peut être membre du CDPB et Comment?



LES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

En plus de **Membres de droit** (actuellement les trois chambres consulaires, l'Université (UPPA), l'Institut culturel basque) et de personnalités qualifiées (experts), l'association comprend essentiellement:

→ des **ASSOCIATIONS & ORGANISATIONS SOCIO PROFESSIONNELLES**

représentatives de la diversité des secteurs d'activité et de la vie sociale du Pays Basque (voir les 14 secteurs)

→ des **CITOYEN.E.S(NES)**

représentant les habitants issus de la diversité des territoires du Pays Basque

(ne pouvant membre du CA d'une organisation déjà membre du CDPB)

- **Objectif** : dégager une part significative d'auto-financement en contrepartie de financements publics
- **Grille de cotisations** :
 - Principe : 1/1000^{ème} du Compte d'exploitation, avec 50 € minimum et 500 € maximum
 - 50€ moins de 100K€ budget
 - 100€ de 100K€ à 500K€ Budget
 - 150€ de cotisation de base* au-delà de 500K€ budget
(chaque membre peut déterminer une participation complémentaire sous forme de don)
 - Membres de droit 500 €
 - Personnalités qualifiées : 25 €.
 - Citoyens volontaires : 10 €.

L'APPEL A CANDIDATURES

- **Un dossier de candidature à remplir en ligne avant le 15 mai** (dossier « association » et dossier « citoyen »)
- **Des candidatures étudiées par le Bureau du CDPB:** vérification des motivations et si dossiers complets; étude des candidatures au Conseil de direction
- **Une confirmation fin mai avec une invitation à la 1^{ère} Assemblée générale prévue mi-juin, où devra être validé la composition du Conseil de direction**
- **Une composition du Conseil de direction qui devra être actée par la Communauté d'agglomération Pays Basque, au Conseil communautaire du 21 juillet 2018** (dans le respect de la loi NOTRe)

CDPB : votre Conseil de développement !
EHGK : zure garapen kontseilua !



societecivile-paysbasque.com
gizarte-iparralde.eus



Conseil de Développement du Pays Basque
Euskal Herriko Garapen Kontseilua

POUR TOUTE QUESTION ? / XEHETASUN GEHIAGO?

TEL 05.59.25.38.90

cdpb@societecivile-paysbasque.com

Pour toute question
cdpb@societecivile-paysbasque.com
05.59.25.38.90

